

Une impérieuse nécessité : aller vite

La maison de services est un projet qui, s'inscrivant bien au-delà des préoccupations postalo-postales, se pose comme porteur de véritables valeurs de société. Elle ne devrait pas souffrir de trop d'atermoiements, car la mécanique du déclin a commencé à faire son œuvre, les expériences « Point Poste » en attestent.

Nous concevons que sa réalisation ne pourra se faire qu'après un temps de réflexion et l'adoption de textes qui en fixeront le contenu. Elle devra être initiée dans le respect des contraintes budgétaires établies par l'Union européenne, s'agissant notamment de la transparence des comptes qui s'imposent aux entreprises évoluant dans des secteurs soumis à concurrence.

Il ne faut cependant pas traîner.

Quelle que soit la décision prise, le statu-quo étant impossible, il nous apparaît indispensable pour le Gouvernement de décider d'un nouveau moratoire de non-fermeture des bureaux et agences postales existants.

Dans l'attente des dispositions légales qui seront édictées, c'est la seule perspective raisonnable pour permettre à La Poste de continuer à participer activement à la sauvegarde du service public dont elle est un fer de lance et auquel les Françaises et les Français sont tellement attachés. Elle contribuera ainsi à maintenir la France au rang d'un pays où la solidarité n'est pas un vain mot.